

**Le 8 septembre 2020**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 8 septembre 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2020-09-110**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2020-09-111**

#### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2020-09-112**

#### **ABONNEMENT AU RECUEIL « LE RÈGLEMENT MUNICIPAL » POUR 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la rédaction, l'interprétation et l'aspect judiciaire des règlements municipaux n'est pas de tout repos ;

**CONSIDÉRANT QU'**un recueil a été rédigé pour répondre à ce besoin et qu'il se veut un outil de référence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin**  
**ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte autorise la directrice générale à renouveler l'abonnement au recueil intitulé *Le règlement municipal*, au montant de deux cent dix dollars (210 \$), excluant les taxes.

**2020-09-113**

**ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT D'USAGE ET DROITS ACCESSOIRES DE PASSAGE ET DE TRAVAIL POUR INSTALLATION D'UNE CITERNE SOUTERRAINE AUX FINS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire la mise en place d'une citerne souterraine en béton aux fins d'assurer le service de sécurité incendie sur un immeuble situé au 414, route 230 Est, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, G0L 3J0, propriété de COOP AVANTIS ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault**  
**ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

1. **QUE** la municipalité obtienne à titre gratuit de COOP AVANTIS, coopérative régie en vertu de la Loi sur les coopératives, ayant son siège social au numéro 100-500, route Cameron, à Sainte-Marie, province de Québec, G6E 0L9, la cession d'un droit d'usage pour installer, réparer, maintenir et exploiter une citerne souterraine en béton aux fins d'assurer le service de sécurité incendie municipal, et ce sur l'immeuble de Coop Avantis soit sur une partie du lot 5 171 446 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, telle que montré sur un plan préparé par William Lévesque, arpenteur-géomètre, le 16 mars 2020 sous le numéro 395 de ses minutes ;
2. **QUE** ce droit d'usage soit établi pour une période initiale de soixante-quinze (75) ans, avec pour la Municipalité un droit de renouvellement pour une période de soixante-quinze (75) ans additionnelle, et que ce droit d'usage comporte les droits accessoires requis, dont un droit temporaire de travail pour l'exécution des travaux, et un droit de circuler dans le chemin existant sur le fonds de Coop Avantis, le tout tel que montré aussi sur le plan préparé par William Lévesque, arpenteur-géomètre, le 16 mars 2020 sous le numéro 395 de ses minutes ;
3. **QUE** la Municipalité assume tous les frais et honoraires requis pour l'établissement du droit d'usage et les droits accessoires consentis en faveur de la municipalité ;
4. **QUE** la mairesse, Louise Hémond, ainsi que la directrice générale et secrétaire trésorière, Maude Pichereau, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié établissant le droit d'usage ainsi que les droits accessoires, et à y consentir dans le meilleur intérêt de la municipalité toutes autres clauses et conditions y contenues, le tout suivant le projet soumis et approuvé ;
5. **QUE** lesdites Louise Hémond et Maude Pichereau soient également autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité, tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

**2020-09-114**

**DEMANDES DE COMMANDITE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry**  
**ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Centre de prévention suicide du KRTB : 50 \$  
Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima (souper Club Lions): 100\$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS  
MUNICIPAUX**

2020-09-115

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 885,24 \$
- Liste des comptes à payer :	68 404,59 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2020 :	<u>33 202,61 \$</u>
TOTAL :	107 492,44 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2020.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-09-116

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 26.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire